

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

AMR 51/014/2005 – ÉFAI

Informations complémentaires sur l'AU 04/05 (AMR 51/006/2005 du 7 janvier 2005)

"Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer"

PEINE DE MORT / PRÉOCCUPATIONS D'ORDRE JURIDIQUE

ÉTATS-UNIS

Donald Jay Beardslee (h), Blanc, 61 ans

Londres, le 19 janvier 2005

Donald Beardslee a été exécuté en Californie le 19 janvier 2005, quelques minutes après minuit. Il avait été condamné à mort en 1984 pour le meurtre de Paula Geddling, tuée en 1981. Un examen médical récent avait révélé qu'il présentait de graves lésions cérébrales, ce qu'ignoraient les jurés qui l'ont condamné à la peine capitale.

Selon les informations recueillies par Amnesty International, la procédure d'exécution a duré près de vingt-huit minutes. L'équipe qui en était chargée a mis plus d'un quart d'heure à trouver une veine dans laquelle injecter le produit mortel.

Dans l'après-midi du 18 janvier, le gouverneur Arnold Schwarzenegger a indiqué, dans un communiqué de presse, qu'il se refusait à gracier Donald Beardslee. Il a affirmé : « *L'homme dont il est question ici n'est pas affecté par ses déficiences [mentales] au point de ne pas pouvoir faire la différence entre le bien et le mal.* » Il a également déclaré : « *Si je félicite Beardslee de s'être bien conduit en prison et d'avoir respecté le règlement carcéral, voire d'être allé au-delà des exigences de celui-ci, le fait qu'il ait été un prisonnier modèle ne suffit pas pour que je le fasse bénéficier d'une mesure de clémence. [Un bon comportement,] c'est bien le moins que l'on peut attendre.* »

Le gouverneur a conclu : « *Rien, dans la requête [en grâce] de Donald Beardslee [...], ne me convainc qu'il n'a pas compris qu'il avait perpétré deux meurtres atroces et qu'il avait mal agi lorsqu'il a décidé de les commettre. Le droit de grâce n'est pas conféré au gouverneur pour qu'il revienne sur la décision de personnes qui, après mûre réflexion, ont opté pour la peine de mort, mais pour prévenir les erreurs judiciaires.* »

Donald Beardslee est la deuxième personne exécutée aux États-Unis depuis le début de l'année 2005. Sa mort porte à 946 le nombre de condamnés à qui les autorités de ce pays ont ôté la vie depuis la reprise des exécutions judiciaires, en 1977. Onze de ces personnes ont été tuées en Californie.

**Aucune action complémentaire n'est requise de la part des membres du Réseau Actions urgentes.
Un grand merci à tous ceux qui ont envoyé des appels.**

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*